

ARRETE MUNICIPAL

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2213-2, L2213-2 et L2512-14,
Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la demande en date du 2 février 2018 de M. Jean Louis Bernard en vue d'organiser des travaux d'élagages et d'abattages sur la parcelle E311 de M. Bordessoules,

Considérant qu'en raison de l'organisation de travaux d'élagage sur la parcelle E311 en bordure de la VC6 du vendredi 9 février 2018 à partir de 9h au vendredi 9 février 17h, l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la fermeture de celle ci au libre usage de cette voie de circulation par les conducteurs de tout type de véhicules ;

ARRETE

Article 1 : De son intersection avec la D219 et la VC 6 « route de Peyron » et la D220 et VC 6, la circulation de tout véhicule motorisé et non motorisé sera interdite sur la VC6. Une signalisation adéquate sera mise en place ainsi qu'un plan de déviation. Ces dispositions s'appliquent du vendredi 9 février 2018 à compter de 9 h 00 jusqu'à 17 h 00.

En raison de cas de force majeure, une largeur maximale de passage sera dégagée.

Article 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, cette voie de circulation pourra être utilisée par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

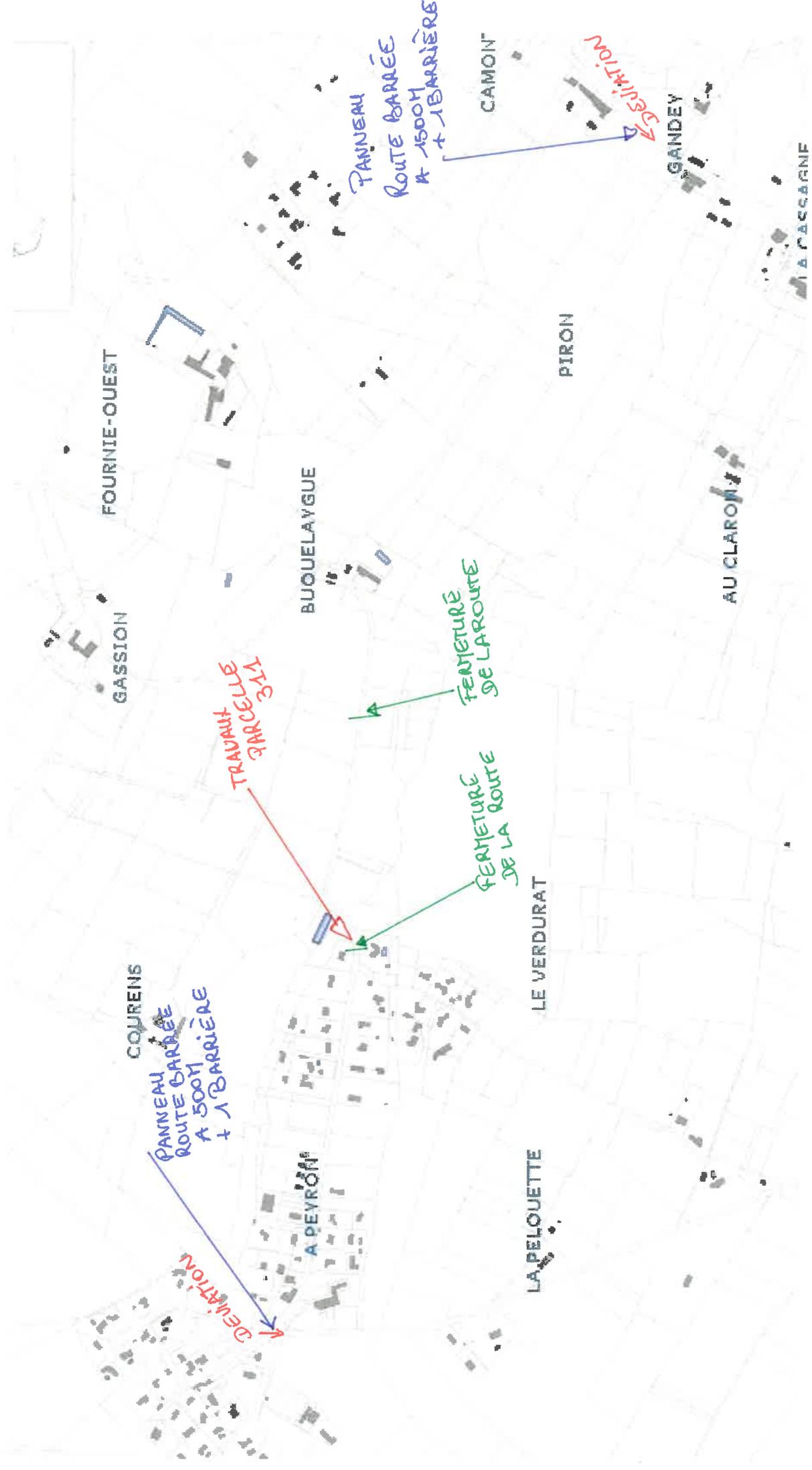
Article 3 : Les panneaux de signalisations nécessaires seront apposés par la collectivité pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castres Gironde
- Monsieur Bordessoules
- Monsieur Bernard

Fait à Saint Morillon
le 5/02/2018,
pour copie conforme
Mme. Laurence BOURGADE, Maire.





GASSION

FOURNIE-OUEST

COURENS

PANNEAU
ROUTE BARRÉE
A 500M
+ 1 BARRIÈRE

TRAVAIL
PARCELLE
VITI

BUQUELAYGUE

A DEYRON

PANNEAU

ROUTE BARRÉE
A 1500M
+ 1 BARRIÈRE

FEMETURÉ
DE LA ROUTE

FEMETURÉ
DE LA ROUTE

CAMON

LE VERDURAT

LAPELOUETTE

PIRON

Dedition

Dedition

AU CLARON

LA CASSEARNE

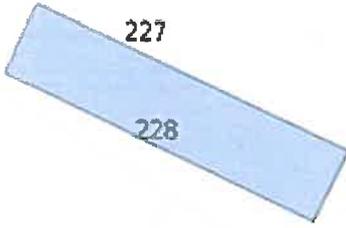
GANDEY



819



7



227

228

820

Voie



818

311

Saucats

620

211



8

771

772

313

62

Sup.

1003



312